



Bonjour à toutes et à tous,

Un pass sanitaire est obligatoire dans les lieux de loisirs, (*sports et culture*) depuis le décret du 9 août 2021.

Par conséquent, les élèves majeures inscrites à nos cours de danse, devront le présenter à l'arrivée du 1er cours.

Pour les mineurs, exemption de ce pass jusqu'au 30 septembre 2021.

Si nous souhaitons continuer à DANSER, nous devons appliquer ces mesures.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Bien Cordialement,

Evelyne Mansard
Présidente de l'Association